

Département de Loire Atlantique (44)

Commune de Saint Lyphard

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1. Servitudes d'utilité publique

Juillet 2013

<i>Prescription</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Approbation</i>
01.07.2009	16.10.2012	09.07.2013

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal, réuni en séance le 09/07/2013

Mme Le Maire
Chantal Brière

La commune de Saint-Lyphard est concernée par :

1. Servitude relative aux monuments historiques (AC 1) :

- Dolmen et allée couverte au hameau de Kerbourg (classement MH 29) octobre 1951)
- Rocher dit « Le Rohin » (classé le 15 décembre 1936)
- Menhir dit de Mezerac (classé le 26 mars 1981)

2. Servitudes relatives à la protection des sites naturels et urbains (AC 2)

- Site inscrit de Grande Brière du 13 mars 1967

3. Servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles (PT 2)

- Liaison hertzienne de France télécom : Assérac – Saint-Nazaire

